Print INDUSTRIE

3èmes Assises Nationales des Déchets Industriels

Atlantia-La Baule • 19/20 Septembre 1995

ACTES DES CONFERENCES

SNIIM

LA REVUE DU SYNDICAT NATIONAL DES INGENIEURS DE L'INDUSTRIE ET DES MINES N°20

ASSISES NATIONALES DES DÉCHETS INDUSTRIELS

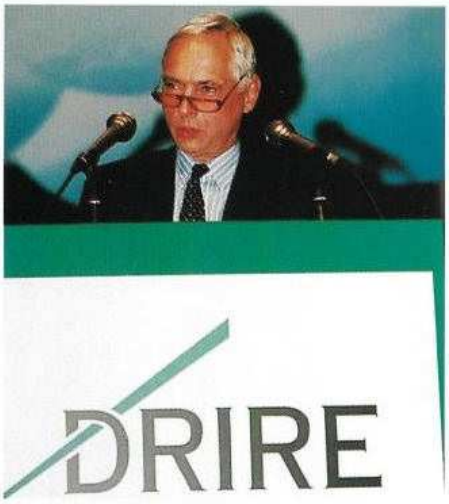

Yves GALLAND, Ministre de l'industrie.

1991 - La Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) des Pays de la Loire décide d'ouvrir le dossier des déchets et d'organiser un vaste débat national. L'idée suscite beaucoup de septicisme. Pourtant la naissance des Assises Nationales des Déchets Industriels de la Baule est proclamée... La formule s'avère originale, mais et surtout efficace : les premières Assises contribuent à définir les contours de la loi du 13 juillet 1992 sur les déchets industriels.

INNOVER EST UNE TRADITION

1246 participants.

Atelier sur les Déchets Industriels banals.

Mme Corinne LEPAGE, Ministre de l'environnement.

1993 - Deuxième édition pour prendre la mesure du chemin parcouru à la lumière d'expériences concrètes. Les Assises précèdent les nouvelles dispositions légales précisées par la loi du 2 février 1995 des plans d'élimination des déchets. Autre témoignage s'il en est besoin de l'utilité de cette concertation nationale.

La biennale des déchets industriels rythme désormais la politique des déchets de la France au point de devenir en quelque sorte «l'Université d'été» du secteur.

1995 - Les Assises confortent leur dimension prospective. La 3ème édition innove en proposant un atelier sur «les déchets faiblement et très faiblement radioactifs» et s'ouvre aux questions européennes et internationales.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DES ASSISES

DRIRE
PAYS DE LA LOIRE

2, rue Alfred Kastler - La Chantrerie
44070 NANTES cedex 03
Tél. 51 85 80 99

SOMMAIRE

N°20

TROISIEMES ASSISES NATIONALES DES DECHETS INDUSTRIELS

Rédaction :
Syndicat National des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines
66, rue de Bellechasse
75007 Paris

Directeur de la Publication :
Alain MARNET

Directeur de la Publication adjoint :
Michel BABEL

Coordination de la Rédaction :
Pierre CRENN - Joël DUMONT

Comité de Rédaction :
Jacky CHABERNAUD - Pierre GENDRE
Jean-Paul KEMPA - André LAURENT
Yves MOEBS - Alain MONNET
Bernard POHLENZ - Michel ROMAGNOLI

avec la participation de MIND
junior entreprise de l'Ecole des Mines de Nantes
MM. BERNARD - BREHAUT - COUPLEUX
FIGONI - LARRIBAU - LEGROS - LONGATE
MAITRE - MENOURY - MIRAS

et pour les traductions,
la participation de :
John MILLER-JONES - Stéphanie EVANS -
Michael TOLFTS

Photos :
Pascal KYRIASIS

Edition :
O.F.R.E.
41, rue Saint Sébastien
75011 PARIS
R.C. Paris 75 B 1889

Conception - Maquette :
Patrick COUVRAT

Photocomposition :
Studio Franck

Imprimé en France
Directeur de la Publicité :
Gérard MEIMOUN

Revue Technique publiée
par le Syndicat National
des Ingénieurs de l'Industrie
et des Mines

Toutes reproductions, contrefaçons ou tous usages même à titre de modèle des publicités sont formellement interdits sauf accord préalable, périodicité semestrielle Dépôt légal : Paris.

Editorial
par monsieur ***Alain MARNET,*** *secrétaire général du SNIIM* 5

JOURNEE DU 19 SEPTEMBRE 1995

Accueil
Par
monsieur Yves METAIREAU, *maire de la Baule* 11

Ouverture des Assises
monsieur Robert GERMINET, *secrétaire général des assises, directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement des Pays de la Loire* 15
monsieur Olivier GUICHARD, *ancien ministre d'Etat, président du conseil régional des Pays de la Loire* 17

Intervention
de ***madame Corinne LEPAGE,*** *ministre de l'environnement* 19

Débat introductif en séance plénière : QUE S'EST-IL PASSE DEPUIS 2 ANS ET QUELS SONT LES ENJEUX FUTURS ?
sous la présidence de monsieur Claude CASAGRANDE, maire d'Etrechy, membre du comité directeur de l'Association des Maires de France
Animé par Alain DENVERS, journaliste, producteur de télévision 23

Débat en séance plénière : l'EUROPE ET LES DECHETS
Cette session, structurée autour des témoignages d'industriels confrontés à la variété des situations dans l'Union Européenne, discute de la diversité et de l'ampleur de la politique des déchets en Europe ainsi que de son adéquation face aux besoins et aux contraintes.
Sous la présidence de ***monsieur Ludwig KRÄMER,*** *direction générale environnement, sécurité nucléaire et protection civile de la Commission des Communautés Européennes* 27
Animé par ***Florence SCHAAL,*** *journaliste TF1*

Rendez-vous techniques, 1ère partie 37
«les déchets et l'industrie» : les déchets industriels banals 39
«les déchets et les collectivités locales» : des techniques de traitement pour 2002 45
«les déchets faiblement et très faiblement radioactifs» : quel problème ? 51

JOURNEE DU 20 SEPTEMBRE 1995

Rendez-vous techniques, 2ème partie 57

«les déchets et l'industrie» : les déchets industriels spéciaux 59

«les déchets et les collectivités locales» : déchets des villes, déchets des champs : un même problème, une seule solution ? 65

«les déchets faiblement et très faiblement radioactifs» : responsabilité et traçabilité : ces principes suffisent-ils au règlement du problème ? 69

Débat en Séance plénière
LA GESTION DES DECHETS : PROSPECTIVE ET RECHERCHE

La gestion des déchets implique des paris sur l'avenir et doit désormais être intégrée dans la conception même des produits neufs.
La recherche peut-elle aider à lever les incertitudes et à trouver des solutions ?
Sous la présidence de ***monsieur Paul-Henri BOURRELIER,*** *ingénieur général des mines.*
Animé par ***Alain DENVERS,*** *journaliste, producteur de télévision* 75

Débat conclusif

Cette session ouverte par le rapport des trois ateliers, porte sur les solutions à trouver et les actions à mener pour aborder les échéances de l'an 2000.

Synthèse des travaux en ateliers
LES DÉCHETS ET L'INDUSTRIE

monsieur Alain DORISON, *directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Haute-Normandie.* 80

LES DÉCHETS ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

monsieur Jean-Jacques DUMONT*, directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile de France.* 83

LES DÉCHETS FAIBLEMENT ET TRÈS FAIBLEMENT RADIOACTIFS

monsieur Michel PASCAL, *directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Champagne-Ardenne* 85

Table ronde

Animé par ***Alain DENVERS,*** *journaliste, producteur de télévision et* ***Florence SCHAAL,*** *journaliste TF1* 89

Clôture des Assises

Par
monsieur Yves GALLAND, *ministre de l'industrie.*
et ***Florence SCHAAL,*** *journaliste TF1* 93

Articles de Presse
Photos de la Manifestation 97

Journée du 19 Septembre 1995

ASSISES NATIONALES
DES DÉCHETS INDUSTRIELS

accueil

PAR
YVES METAIREAU
Maire de la Baule

Permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier chaleureusement d'avoir choisi La Baule pour y tenir ces 3e Assises Nationales sur les Déchets Industriels, congrès dont le niveau et la nature des sujets traités provoquent la venue de deux Ministres et de très nombreuses personnalités, ce qui est incontestablement la démonstration de l'importance de cet enjeu écologique auquel est confrontée notre société moderne.

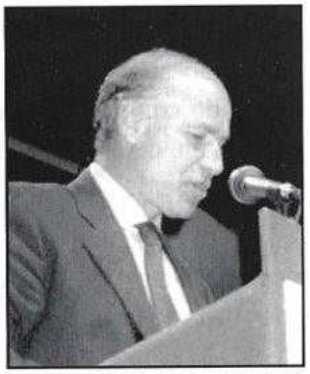
YVES METAIREAU

C'est aussi certainement un axe de développement non négligeable pour les entreprises spécialisées qui, avec l'ingéniosité reconnue aux industriels français, sauront sûrement rechercher et réaliser les solutions adaptées aux différents problèmes.

Il est sans nul doute intéressant que, dans le cadre de notre économie mondialiste, notre pays sache se distinguer par un certain nombre de techniques qui peuvent être aussi l'expression de notre savoir-faire pour favoriser ainsi nos exportations.

Mais je ne saurai me substituer aux éminentes personnalités que vous allez recevoir au cours de ces deux journées et qui ne manqueront sans doute pas de traiter ces problèmes en profondeur et puisque vous êtes pour quelques jours dans notre ville de La Baule, je suis persuadé que vous souhaitez que je vous en parle maintenant un peu plus longuement.

Née il y a un peu plus de 100 ans, d'une vaste dune plantée de pins maritimes à la fin du XIXe siècle et de l'installation du premier chemin de fer, La Baule a connu dès le départ un essor touristique important et un développement en 2 grandes périodes :

- des années 1917 à 1939 : l'ère des villas, des hôtels, des vacances chics,

- puis des années 50 à nos jours : l'ère des immeubles, de la communication rapide vers les grandes villes, des vacances de masse, de l'acquisition de résidences secondaires.

Pour schématiser la première, on pourrait dire : l'ère François André... le mécène

Pour schématiser la seconde, on pourrait dire : l'ère Olivier Guichard... le bâtisseur.

15.000 habitants l'hiver (120 à 150.000 l'été) une presqu'île de 250.000 habitants l'été, induisent des contraintes lourdes et des charges en proportion :

- dans le domaine de la circulation et du stationnement

- dans le domaine de l'entretien de la station et de l'accueil

- dans le secteur très important de l'eau, de l'assainissement et des déchets ménagers

- enfin, dans les incitations que notre ville doit mettre en place dans le domaine de l'animation, du développement économique et touristique et aussi de la protection de notre patrimoine et de notre environnement.

4e ou 5e grande station française, La Baule est dotée d'équipements touristiques et sportifs prestigieux de niveau international où peuvent se tenir des manifestations comme le C.S.I.O. qui a lieu traditionnellement en juillet, le Festival du Film Européen en octobre et les Rencontres Internationales de la Danse en juillet.

Ce Palais des Congrès que nous avons, après quelques hésitations, baptisé ATLANTIA, a été construit il y a maintemant 12 ans et organisé suivant une formule souple et modulable entre son activité de Centre Culturel et de Centre de Congrès, ce qui autorise une complémentarité intéressante des deux activités et l'accueil de séminaires et congrès de taille moyenne, en harmonie avec nos capacités hôtelières.

Plus de 40 hôtels, dont la prestigieuse chaîne Barrière et 2 centres de thalassothérapie complètent les grands équipements traditionnels : voile, équitation, golf, tennis, polo.

Mais notre commune ne serait rien sans sa merveilleuse plage de 9 km, face au sud, abritée des vents de nord-ouest dominants dont l'aménagement complète merveilleusement

la beauté naturelle. C'est dans cette baie que tous les navigateurs connus ont appris à naviguer : Marc Pajot, Loïk et Bruno Peyron, Fred Beauchêne, Yves Loday, etc... et qu'ils portent haut, dans toutes les épreuves, les couleurs de notre ville mais aussi souvent de la France.

La préoccupation essentielle des Maires de communes touristiques a toujours été de chercher des recettes pour allonger la saison.

Avec la réduction de la durée des vacances d'été et les nouvelles habitudes des vacanciers, vous avons été amenés à rechercher des formules de week-end autour de thèmes sportifs ou dans le cadre élargie de notre presqu'île guérandaise.

Pour cela, il fallait d'abord réduire le temps de trajet de la capitale, ce qui a pu être fait grâce au TGV et à l'autoroute Paris / La Baule que nous devons à l'efficacité de M. Olivier Guichard, Président de la Région.

Il fallait aussi faire passer un esprit d'intercommunalité pour la mise en valeur de l'ensemble du site de La Baule / la Presqu'île Guérandaise, à travers ses différences mais aussi ses complémentarités.

Des marais salants à la Grande Brière, en passant par Guérande où se sont écrites plusieurs pages de l'histoire de la Bretagne, jusqu'aux ports de pêche du Croisic et de La Turballe, c'est une variété de sites et une diversité de destinations touristiques que nous mettons en commun pour être ainsi compétitifs dans l'Europe de l'an 2000.

Dans un monde tourné vers le compétitivité et donc la spécialisation, le tourisme, qui représente suivant les années la première ou la 2ème activité exportatrice de notre pays et est considéré aujourd'hui comme une véritable industrie, doit offrir sur des sites privilégiés des équipements performants et un accueil sans faille.

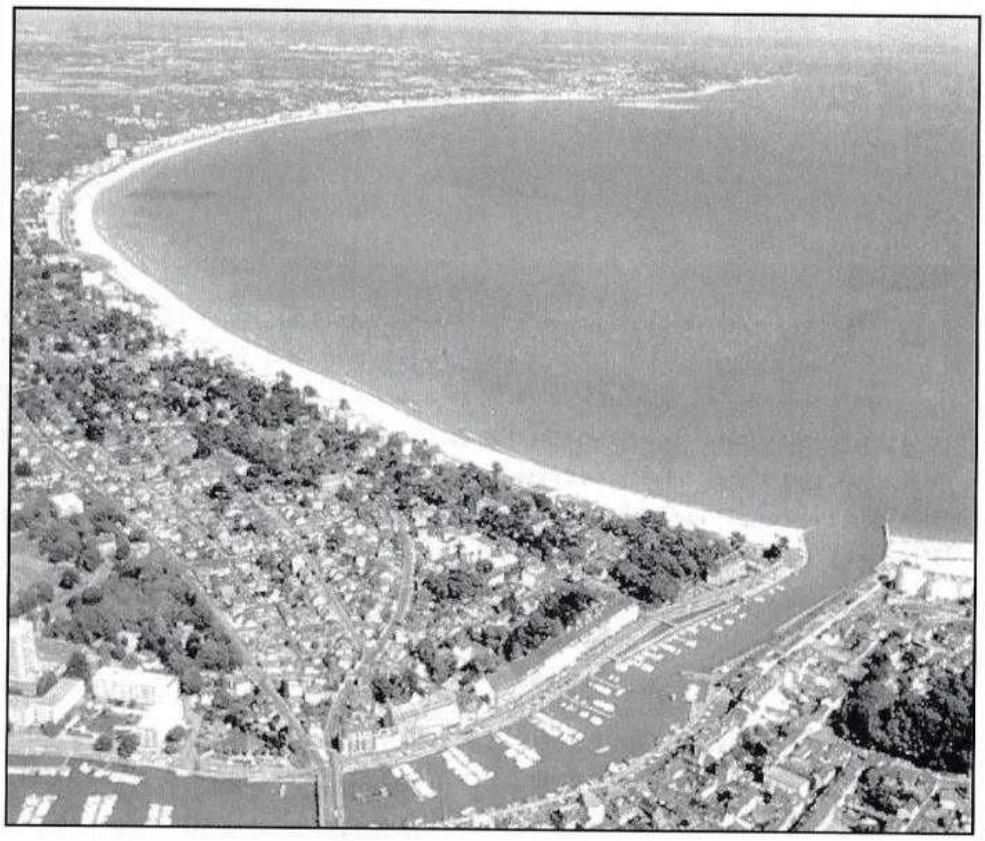

VUE GÉNÉRALE DE LA BAULE

Notre société, si elle cherche à habiter les villes et à travailler à proximité, recherchera aussi de plus en plus des secteurs touristiques spécifiques, aménagés dans le cadre d'une semaine où le temps de travail sera sans doute prochainement encore réduit.

Vous me pardonnerez je l'espère, cette digression touristique sur notre ville en prélude à vos assises, sachant que le problème des déchets est aussi un sujet de préoccupation pour notre ville qui, avec 11.500 tonnes d'ordures ménagères par été et 5 tonnes de crottin de cheval ramassées sur la plage, se trouve très largement confrontée à ce problème qui est traité dans le cadre intercommunal et qui sera demain au centre de nos projets en raison de lourds investissements qu'il conviendra d'envisager prochainement.

Madame le Ministre,

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire Général,

Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à La Baule. Je formule des vœux pour que votre séjour y soit très agréable et s'il est trop studieux pour vous permettre de mieux découvrir notre ville et sa région lors de ces assises, j'espère vivement qu'il vous donnera l'envie d'y revenir en vacances, plus longtemps, et que vous ferez partie alors des amis fidèles et inconditionnels de La Baule.

ouverture des assises

PAR
ROBERT GÉRMINET
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES ASSISES,
DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE
L'ENVIRONNEMENT
DES PAYS DE LOIRE

P «Bis repetita placent»: «Les choses répétées une seconde fois plaisent» commande le célèbre aphorisme latin; mais, ajoute-t-on en écho : "Ter pedent» : la troisième lasse. En ce qui concerne cette troisième édition des Assises Nationales des Déchets Industriels, il ne me semble pas percevoir de lassitude de la part du public ni des acteurs concernés. Bien au contraire, ces troisièmes Assises nous ont été, j'ose le dire, en quelque sorte imposées par le succès des précédentes et l'attente des développements qu'elles ont suscités.

ROBERT GERMINET

Ce succès n'est pas un succès en soi, ce n'est pas celui d'un «show» ou d'une «grand-messe» mais c'est celui du contenu même d'une manifestation qui répond essentiellement à une nécessité devenue, au fil des ans, une priorité pour nos sociétés de l'aube du XXIème siècle.

La question des déchets est apparue avec l'homme, plus particulièrement depuis qu'il est «homo faber» - homme qui produit - et elle restera éternellement posée, tant que les solutions apportées seront perfectibles au gré de l'apparition de nouveaux résidus auxquels il faudra opposer de nouvelles techniques de traitement.

Le déchet d'hier n'est plus celui d'aujourd'hui; le déchet ultime d'aujourd'hui ne sera plus celui de demain.

Cette simple constatation justifie pleinement la tenue de ces Assises. Ce n'est, en effet, qu'en se réunissant à intervalles réguliers que nous pourrons dresser des bilans pour brosser des perspectives sur un sujet sans cesse en évolution et objet premier de nos préoccupations environnementales.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Qu'est-ce qui a changé depuis deux ans ?

Quelles sont les nouvelles orientations de la recherche ?

Quel est l'état des lieux ?

Y a-t-il état d'urgence ?

Tels sont les axes privilégiés par les Assises 95, Assises que d'aucuns considèrent, je l'ai entendu dire à plusieurs reprises, comme les «universités d'été» de la profession.

En 1991 et 1993, vous étiez plus de 1 200 professionnels, élus, membres de la société civile, représentants de l'Etat, réunis ici à La Baule, pour enrichir de vos réflexions un débat largement ouvert dont les conclusions ont, à chaque fois, nourri le travail législatif.

J'en veux pour exemple la loi sur les déchets de juillet 92 directement inspirée des Assises de septembre 91. De la même manière, la récente planification de la gestion des déchets désormais décentralisée vers les régions et les départements, ainsi que la carte de France des sites pollués-dressée il y a un an, sont des mesures qui ont été prises à la suite de l'intervention de Michel BARNIER, ministre de l'Environnement de l'époque, ici même en septembre 93.

Cette année, vous êtes venus plus nombreux encore à ce rendez-vous qui, grâce à la pertinence que chacun d'entre vous veut bien lui reconnaître, a acquis une légitimité dépassant nos frontières. En effet, outre la dimension européenne des précédentes éditions, nos séances pleinières et certains de nos ateliers s'ouvrent à l'international avec la présence, entre autres, de spécialistes venant du continent nord-américain.

Nous avons voulu pour ces troisièmes rencontres, tirant les enseignements de nos expériences passées, insister sur les perspectives internationales du dossier, focaliser une partie du débat sur les stratégies des collectivités locales, ouvrir un atelier sur les déchets faiblement et très faiblement radioactifs et, enfin, gardant toujours nos deux séances pleinières phares précédées des interventions des ministres de l'Industrie, monsieur Yves GALLAND, et de l'Environnement, madame Corinne LEPAGE, resserrer les réflexions sur

trois rendez-vous techniques seulement, gages, me semble-t-il d'un tel débat en profondeur.

Voici résumée la démarche adoptée jointe à la volonté qui nous anime de faire de ces troisièmes Assises Nationales des Déchets Industriels la manifestation que vous attendez et qui est désormais la vôtre.

Je n'ai, en effet, pour ma part que répondu à la mission du DRIRE que je suis dans l'organisation des ces Assises. Il m'apparaît de plus en plus clairement que le «I» du DRIRE doit se conjuguer en accord parfait avec le «E».

C'est ce principe qui sous-tendait l'idée même des Assises lorsque je me suis lancé il y a quatre ans dans ce qu'alors certains n'auraient pas hésité à qualifier d'aventure, si elles n'avaient correspondu à l'expression d'un besoin.

Mais, et je tiens à le souligner, rien n'aurait jamais pu se faire sans le soutien originel et indéfectible de monsieur Olivier GUICHARD, Président du Conseil Régional des Pays de la Loire.

Ces Assises, Monsieur le Ministre d'Etat, auxquelles vous accordez chaque fois l'honneur de votre présidence et de votre présence effective, vous doivent d'avoir cru en leur tenue dès le premier jour qu'elles vous furent présentées. Vous en êtes le père tutélaire et, à ce titre, elles sont très largement et très légitimement les vôtres.

Sans vouloir verser dans les congratulations d'usage et les formules de circonstance, je désire exprimer devant vous réunis toute ma gratitude envers monsieur André-Claude LACOSTE, Ingénieur Général des Mines, Directeur de la Sûreté des Installations Nucléaires aux Ministères de l'Industrie et de l'Environnement, qui a, une nouvelle fois, accepté de présider au Comité d'organisation de ces rencontres avec la compétence et la courtoisie que tous lui reconnaissent.

R. GERMINET en compagnie de O. GUICHARD, l'inventeur et le parrain des Assises

Permettez-moi de saluer également et de les remercier de leur aide et de leur appui :

- le DARPMI au Ministère de l'Industrie;

- le DPPR au Ministère de l'Environnement;

- et l'ensemble de mes collègues DRIRE dont la plupart sont présents dans cette salle.

Un dernier mot, enfin, pour signaler à votre attention le travail de l'ombre accompli avec dévouement de tout le personnel de la DRIRE des Pays de la Loire pour vous rendre ces deux journées les plus agréables possible.

Je n'oublie pas d'associer à ces remerciements les ingénieurs du SNIIM qui, comme d'habitude, ont mis à notre disposition l'efficacité de leur réseau.

Bienvenue et merci à nos partenaires qui pour certains d'entre eux nous ont accordé leur confiance dès le début. Je ne puis, bien évidemment, tous les citer; je crois qu'ils me le pardonneront volontiers dans la mesure où leur participation est plus un acte professionnel qu'une opération de relations publiques.

«Bis repetita placent» disais-je en préambule; mais Horace, le poète latin, a décrit quant à lui que : «Telle chose répétée dix fois plaira toujours» (Haec decies repetita placebit).

Souhaitons qu'il en soit ainsi de ces Assises : sans cesse renouvelées pour l'intérêt de tous et le progrès de nos sociétés.

ouverture des assises

PAR
OLIVIER GUICHARD
Ancien Ministre d'Etat,
Président du Conseil Régional
des Pays de la Loire

Pourquoi ne pas le souligner ? Ces assises se sont imposées comme un rendez-vous «incontournable» pour parler «branché». On peut s'étonner que cette réussite ait lieu à la Baule plutôt qu'à Paris. C'est la preuve qu'elles sont utiles.

OLIVIER GUICHARD

Il est vrai qu'elles ont anticipé la loi de Juillet 1992 sur les déchets industriels. Aujourd'hui les objectifs de cette loi renforcent l'intérêt de ces rencontres qui étaient nécessaires dès leur origine.

Elles s'adressent à des hommes d'expérience ; au double sens de ce mot : des responsables qui savent de quoi ils parlent : **des savoir-faire** qu'ils mettent en œuvre et **des limites** qu'ils rencontrent dans un domaine neuf : l'environnement, domaine ouvert à l'expérimentation de solutions nouvelles plus performantes, imposées par la sensibilité croissante de l'opinion à la qualité de la vie. En quelques années le traitement de l'environnement s'est imposé comme l'un des moteurs du développement.

Le mérite des inventeurs de ces Assises, je pense tout particulièrement à Robert Germinet, est de l'avoir pressenti avec juste ce qu'il faut de longueur d'avance pour être compris.

Leur autre mérite est d'avoir abordé l'environnement, non comme un domaine spécifique, fermé sur lui-même, mais comme une composante du développement économique, comme un facteur de son renouveau ; de l'avoir abordé par un aspect concret, celui des déchets dont on peut tirer aujourd'hui une ressource économique, pour la société en général et aussi pour les entreprises aussi sensibles aux attentes de l'opinion.

Dès lors qu'il s'agit d'une ressource nouvelle on ne peut manquer de s'interroger sur sa géographie, sur sa bonne corrélation avec les territoires.

A l'évidence le traitement des déchets industriels doit être regardé comme un enjeu de l'aménagement du territoire, une contribution à cette politique sans cesse rénovée.

On aurait pu se désintéresser de cet aspect et laisser par exemple les villes déposer leurs déchets dans les campagnes : ce n'est pas ma position : les régions ou telle ou telle zone géographique, qui sauront résoudre au mieux les problèmes des déchets, banals et spéciaux, auront une chance accrue de bien se développer.

La qualité de l'environnement d'un territoire et des moyens mis en place pour l'entretenir et le développer sont devenus un facteur essentiel de son attractivité, étant entendu que tous les efforts doivent d'abord tendre vers la réduction de la production de déchets.

Les techniques mises en œuvre selon la nature des déchets,

- leur évolution grâce aux enseignements de la recherche,

- le développement de la diversité des pratiques en Europe,

- et l'action de l'Union Européenne, autant de sujets dont les entreprises et les collectivités publiques ne peuvent se désintéresser.

Il est bien entendu que le rôle de l'Etat reste majeur, ne serait-ce que pour assurer la cohérence de l'action.

L'application de la loi de Juillet 1992, sous l'égide de l'Etat, a conduit toutes les régions françaises à définir des plans régionaux d'élimination des déchets industriels qu'elles ont approuvés ou vont approuver prochainement. On possèdera une photographie des problèmes et des capacités de traitement. Sur ce point, il semble que les Pays de la Loire soient plutôt bien placés, probablement mieux placés que d'autres pour

convertir les déchets. La région est déjà bien équipée en centres de traitement.

Nous avons ce qu'il faut pour renforcer l'image déjà positive d'un environnement de qualité.

1 - Nous disposons d'entreprises originales déjà bien positionnées sur les créneaux nationaux et internationaux du traitement, et nombre de nos entreprises de production intègrent la protection de l'environnement dans leur processus de fabrication.

2 - Nous avons, communes, départements et Région, la volonté de poursuivre dans cette voie en liaison avec l'Etat. Nous voulons maintenir notre avance en répondant de manière ambitieuse aux objectifs de la loi de Juillet 1992.

C'est une occasion pour les Pays de la Loire d'exploiter les quelques longueurs d'avance qu'ils possèdent en la matière en jouant sur deux volets : la qualité des productions étroitement liée à celle de l'environnement, et le développement d'un secteur d'activité du traitement des déchets tiré par un marché porteur.

Hier l'aménagement du territoire était porté par la quantité de la croissance, aujourd'hui il doit être porté par sa qualité, la protection de l'environnement étant l'un de ses moyens.

Si nous soutenons tous qu'aménagement du territoire et environnement ont partie liée, nous saurons répondre à tous les types de sociétés qui sont imaginées ? Nous cherchons à le faire, dans les Pays de la Loire, avec une certaine vision prospective. Ces Assises sont donc nées dans la bonne région !

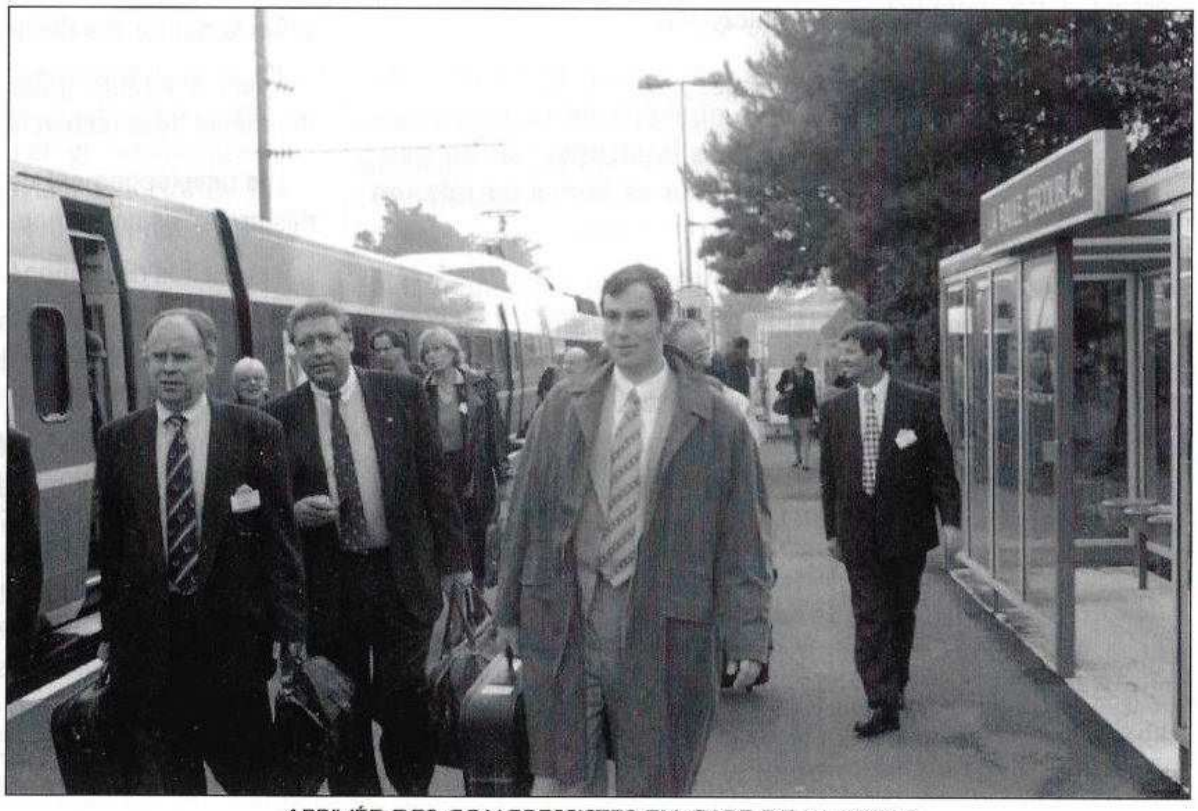

ARRIVÉE DES CONGRESSISTES EN GARE DE LA BAULE

intervention du ministere de l'environnement

PAR
CORINNE LEPAGE
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le ministre d'Etat,
Mesdames, messieurs

CORINNE LEPAGE

Je voudrais tout d'abord remercier chacun d'entre vous de me donner l'occasion de participer à ces troisièmes assises. Remercier d'abord les DRIRE et leurs collaborateurs, tout particulièrement le directeur et l'équipe de la DRIRE des Pays de la Loire, grâce auxquels nous sommes ici aujourd'hui. Remercier ensuite les chefs d'entreprises, les élus, les représentants de l'administration, ceux des associations de protection de l'environnement, tous ceux qui sont ici et qui vont, chacun à sa manière, participer à ce qui semble presque devenu une sorte de " parlement " des déchets.
Le caractère original de cette manifestation organisée par des services déconcentrés de l'Etat a déjà été souligné par le passé. Ce qui est encore original, c'est le succès renouvelé de ces troisièmes assises. Et ce succès démontre que cette rencontre répond toujours à un besoin. Un besoin de réflexion, un besoin d'explication et un besoin d'information et de concertation sur une préoccupation croissante pour chacun d'entre nous : la gestion des déchets.

Voilà plus de 20 ans que notre pays s'est doté d'une législation en la matière. La première loi sur les déchets date en effet du 15 juillet 1975.

On l'oublie presque en évoquant une loi plus récente qui est venue relancer nos efforts. Vous êtes là pour témoigner que la gestion de nos déchets n'est pas une formalité. C'est une difficulté de tous les jours et une remise en cause de nos habitudes. C'est aussi un enjeu de développement et un axe de compétitivité.

Ces assises sont alors l'occasion pour moi de faire le point avec vous de l'évolution de la situation. Une politique d'environnement n'existe que par les acteurs qui la mettent en oeuvre. S'il était simple et évident de mieux gérer nos déchets, nous ne serions pas si nombreux ici aujourd'hui.

Etre à votre écoute, c'est être réaliste. Et être réaliste, c'est concevoir avec vous une politique à la hauteur de nos problèmes, mais aussi une politique applicable. Or il n'y a que les politiques applicables qui sont appliquées.

Les premières assises ont formé le consensus préalable à la loi de 92, dans un climat d'inquiétude et d'urgence devant les difficultés rencontrées.

Les secondes assises ont conduit à une consolidation des actions engagées, un peu pour permettre aux acteurs de reprendre leur souffle.

Je souhaite que ces troisièmes assises donnent un nouvel élan à cette politique.

1) Peut-on respecter l'objectif 2002 ?

C'est tout à fait possible, à condition de ne pas perdre de temps. Les équipes municipales qui viennent d'être élues ont encore le temps d'agir. Nous sommes dans ce que d'autres appellent le " créneau de tir ".

Je veux rappeler que les outils prévus par la loi sont en place et opérationnels. Le fonds de modernisation de la gestion des déchets attend des projets.

De même Eco-Emballages et l'ADEME sont en mesure en ce moment même d'aider tout projet de collecte et de valorisation des emballages. De nombreuses collectivités se sont d'ailleurs engagées dans cette voie et sont, si je puis dire, déjà " en 2002 ". C'est sans doute le meilleur argument pour démontrer que l'objectif fixé par le législateur peut être atteint. Si cette politique est appliquée par certains, c'est sans doute qu'elle est applicable par tous.

Tout n'est pas simple pour autant. Il reste beaucoup de difficultés à résoudre. Nous sommes ici pour en parler.

Reposons d'abord une question essentielle : faut-il effectivement poursuivre nos efforts ?

Nous continuons à produire de plus en plus de déchets. L'ouverture de nouvelles décharges n'est pas plus facile qu'en 1991. Notre connaissance des pollutions passées et de leurs conséquences ne fait que s'accroître. Nos concitoyens souffrent certes de nouveaux maux, mais sont-ils pour autant plus rassurés par notre gestion de leurs déchets ?

La nécessité de mieux gérer nos déchets demeure.

Les opportunités qui en découlent, notamment en terme d'emploi, sont importantes. Réduire nos efforts ne ferait que reporter nos difficultés. Chaque jour, nos déchets sont là pour nous rappeler qu'il faut agir.

Et nombre d'entre vous agissent.

On entend beaucoup dire que les plans d'élimination s'enlisent. A ce jour 15 plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés ont déjà été adoptés.

29 projets de plans départementaux ont déjà reçu l'aval de la commission chargée de leur élaboration, attendent d'être soumis à l'avis du public ou l'ont déjà été. 13 plans régionaux d'élimination des déchets industriels spéciaux sont dans le même cas.

Tout cela représente un travail considérable et très souvent d'excellente qualité. Et c'est ce travail qui compte. L'important dans cette démarche, c'est de réunir à l'échelle locale les acteurs concernés et de les faire réfléchir ensemble à la gestion future de leurs déchets.

Nombre d'entre vous n'ont pas attendu la réalisation de ces plans pour agir.

Et les meilleurs plans seront inutiles s'ils ne traduisent pas une réelle volonté d'action. Les plans voulus par la loi seront ce que vous en ferez. J'ai pour ma part fermement rappelé aux représentants de l'Etat l'importance qu'il convient d'attacher à cette démarche et à l'échéance de février 1996.

C'est donc déjà 2002 dans certains départements. D'autres s'engagent résolument dans cette direction. Les disparités constatées ne viennent pas d'oppositions entre des départements citadins et des départements ruraux, des régions plus favorisées et d'autres plus touchées par les difficultés de notre économie.

Il n'y a pas une France sensible à ces problèmes et une France qui s'en désintéresse. Il y a des acteurs locaux responsables, qui surmontent leurs divisions pour travailler ensemble, et d'autres qui hésitent encore.

Posons nous maintenant une seconde question importante : cela coûte t-il trop cher ?

Les évaluations dans ce domaine doivent être rappelées. La rénovation de la gestion de nos déchets va nécessiter de l'ordre de 100 F d'investissement par habitant d'ici 2002.

L'élimination des déchets des ménages même si elle est coûteuse, restera inférieure, collecte et traitement compris, à 1 F par habitant et par jour. Mais si la collecte sélective s'améliore, ce coût pourra être considérablement abaissé.

A l'échelle nationale ce sont des sommes très importantes et des charges complémentaires pour nos communes, nos entreprises et enfin de compte pour chacun d'entre nous. Evidemment ces augmentations seront d'autant plus conséquentes que la gestion des déchets est aujourd'hui sommaire.

Mais cet effort national est porteur d'activité, d'emploi et d'espoir. Les travaux publics de l'environnement contribuent aussi à la richesse nationale. L'organisation de la collecte séparée de déchets, leur tri, les nouvelles techniques de valorisation sont autant d'activités génératrices d'emploi, notamment si on en fait un objectif pour chaque projet.

L'objectif 2002 doit donc toujours guider notre action. Il nous appartient néanmoins de le décliner intelligemment, de l'expliciter clairement et d'y contribuer quotidiennement.

Je souhaite pour ma part contribuer à rendre clair, durable et efficace le cadre de cette modernisation de la gestion des déchets et y apporter toute l'aide nécessaire. Les responsables de nos communes et de nos entreprises doivent pouvoir prendre des décisions en toute connaissance de cause. La mise en oeuvre de cette politique doit se faire avec eux et non, bien entendu, contre eux.

Je veux les y aider, les écouter, et les encourager. Parmi les outils de cette politique figure la réglementation.

2) Pour être efficace, l'environnement réglementaire doit être clair et durable.

Mes services préparent ainsi un certain nombre de textes qui doivent permettre à chaque acteur de la politique des déchets de bien cerner les possibilités qui lui sont offertes et les obligations qui lui incombent.

Le principal d'entre eux est un projet de décret relatif aux différentes catégories de déchets. Sans bouleverser nos habitudes, ce texte doit préciser les notions de déchet industriel spécial ou de déchet ménager et assimilé. La concertation engagée sur ce texte se poursuivra cet automne et doit préfigurer une dynamique continue d'amélioration de la connaissance de nos déchets. Je vous rappelle en effet que le seul texte en vigueur dans ce domaine date de 1977 et me semble largement dépassé.

L'important travail engagé depuis 4 années pour définir les conditions d'exploitation des nouvelles installations de stockage de déchets ménagers et assimilés est arrivé à son terme. Les dispositions de ce texte que l'on appelle communément les " décharges de classe 2 ", encadreront la pratique arrivant à son terme de la mise en décharge de déchets bruts. Elles définiront surtout les conditions de stockage à venir des déchets ultimes issus du traitement des déchets ménagers et assimilés et des déchets industriels banals.

Car ne l'oublions pas, même en 2002, il nous restera des déchets ultimes à stocker. Nos concitoyens ne doivent plus craindre les effets de décharges mal tenues, mais apprendre à côtoyer des installations de stockage réellement industrielles. C'est à nous de travailler pour abandonner une pratique vieille comme le monde, mais inadaptée aux déchets du XXIème siècle.

L'incinération et la co-incinération de déchets industriels spéciaux seront également encadrés, pour que ces deux filières complémentaires se développent avec équilibre.

Dans ce cadre, je souhaiterai souligner l'importance que j'attache au développement de la valorisation des déchets, sous toutes ses formes. L'incinération avec récupération d'énergie est indéniablement une bonne solution pour de nombreux déchets. Ce n'est pas la seule solution. Il est possible de développer bien plus la récupération de certains matériaux.

La conjoncture économique actuelle y est favorable. Il nous appartient de mettre en place des mécanismes qui rendent durable l'intérêt de cette récupération.

Ce n'est ensuite que pour mémoire que je citerai les orientations et les actions engagées dans le domaine des déchets industriels spéciaux. Notre pays possède dans ce domaine des infrastructures assez développées. Avec la stabilisation progressive des déchets, nous sommes entrés, - pour ce qui concerne les déchets industriels spéciaux -en 2002.

Rappelons nous tout de même que ce qui vous motivait à rassembler ces assises pour la première fois en 1991, reste d'actualité : il y a encore trop peu d'installation de stockage de déchets industriels spéciaux et elles ne sont pas réparties correctement sur notre territoire.

Je finirai par évoquer les déchets faiblement et très faiblement radioactifs.

Leur gestion n'a pas fait l'objet de la même priorité que les déchets à forte activité. C'est tout à fait compréhensible. Ils présentent à l'évidence moins de risques, mais il y en a plus. Certains imaginent alors qu'ils seront " banalisés " et mélangés avec nos autres déchets.

Ces assises permettront d'expliciter qu'il n'en sera rien. Pour ces déchets comme pour les autres, chaque citoyen doit avoir accès à l'information.

3) C'est en effet avec nos concitoyens, qu'il faut gérer leurs déchets.

L'expérience le montre, les français sont prêts à s'impliquer dans la gestion de leurs déchets. Ils sont prêts à mettre en oeuvre de nouvelles pratiques de tri, d'apport volontaire, voire de compostage individuel.

Je crois que nous sous-estimons l'attente de nos concitoyens en la matière. Ces nouvelles pratiques imposent une adaptation très fine aux réalités du terrain, voire à celles de nos territoires. Chaque type d'habitat requiert sa propre solution. Les expériences menées par certains d'entre vous ont montré la possibilité de mieux gérer les déchets, y compris dans les habitats les plus difficiles. Nos déchets font partie de notre quotidien.

Leur meilleure gestion ne se décrète pas. Elle s'imagine à plusieurs, s'apprend collectivement et devient un élément du tissu social. L'élimination des déchets des ménages est un service public qui doit être accessible à tous.

Les exemples d'initiatives d'insertion fondées sur une meilleure gestion des déchets ne manquent pas.

Je saluerai ici en tout premier lieu l'abbé Pierre et ses Chiffonniers d'Emmaüs. La récupération a longtemps été une activité marginale. Elle devient une industrie qui crée des emplois.

4) La gestion des déchets ne crée pas que des contraintes, elle peut être une opportunité.

Il faut pour cela aider les entreprises à mieux gérer les déchets. Les " études déchets " demandées aux industriels dans le cadre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement ont contribué à une véritable prise de conscience dont personne ne critiquera aujourd'hui le bien fondé.

Mais je crois qu'à l'évidence qu'il y a plus à faire, en particulier en faveur des PMI/PME. Les déchets industriels banals de ces entreprises sont souvent gérés par leurs communes d'implantation. Mais qu'en est-il des déchets spéciaux que ces entreprises produisent ? Les déchetteries pourront désormais les accueillir. Je pense cependant qu'il faut réfléchir à des mécanismes plus incitatifs, voire éducatifs.

C'est pourquoi le programme en faveur de ces entreprises qu'élabore actuellement le gouvernement s'étendra aux questions d'environnement.

Les mécanismes d'aide bien connus des DRIRES pourront ainsi servir l'amélioration de la gestion des déchets ou la conception de produits plus respectueux de l'environnement.

5) Les usines devenues "propres", doivent maintenant fabriquer des produits "propres".

La volonté de mieux protéger notre environnement et notre qualité de vie est une demande sociale de plus en plus forte. Et comme toute demande, elle est source d'opportunités, d'activités, de richesses et donc d'emplois. Réconcilier l'économie et l'écologie, c'est répondre à cette demande.

Voilà près de vingt ans que l'on produit plus propre. L'industrie française a ainsi fait des efforts considérables et tout un secteur d'activité en est né. Demain, il faudra non seulement produire propre mais également concevoir, distribuer et gérer l'élimination de produits eux-mêmes plus respectueux de l'environnement. De fantastiques opportunités vont naître. Les prémices de cette évolution s'expriment par le développement confus de " l'écolo-marketing ". Tout reste à inventer dans ce domaine, pour créer là aussi ces marchés dont nous avons besoin.

Corinne LEPAGE entourée des personnalités

Je pense bien contribuer avec vous à une véritable politique " produit " du ministère de l'environnement.

6) On le voit, décret rime ainsi avec emploi.

Et l'emploi est ma priorité d'action. Les travaux publics de l'environnement en sont une expression concrète. L'application des politiques de l'eau ou des déchets en est le moteur. Je compte bien en faciliter la mise en oeuvre, notamment en aidant les collectivités locales.

Je connais aussi les compétences et l'expérience des industriels français en la matière et je sais combien notre pays peut constituer un modèle. Une présence internationale forte de la France dans le domaine de l'environnement doit en être l'expression. Là encore, l'écologie et l'économie seront, je l'espère, réconciliées pour la poursuite du développement durable de notre société.

Merci de votre attention et bon travail.

débat introductif

que s'est-il passé depuis deux ans et quels sont les enjeux futurs ?

Animé par :

M. ALAIN DENVERS
Journaliste, Producteur de Télévision

Présidé par :

M. CLAUDE CASAGRANDE
Maire d'Etrechy, Membre du Comité Directeur de l'Association des Maires de France

CLAUDE CASAGRANDE

Avec la participation de :

M. LIONEL BRARD
Président de France Nature Environnement

M. JACQUES DUMOLARD
Directeur régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'environnement de la région Auvergne

M. YANN-MARIE LE DORE
Directeur général de CGEA-ONYX, Président de la Fédération Nationale des Activités du Déchet - FNADE

M. ALAIN PERROY
Directeur qualité sécurité environnement du groupe RHONE POULENC

M. JEAN-CLAUDE SANSON
Directeur technique des Chantiers de l'Atlantique

Ce débat marquant l'ouverture des troisièmes assises nationales des déchets industriels portait un regard résolument tourné vers le présent et l'avenir. Tout d'abord une première constatation unanime, le bilan des actions engagées au cours des deux dernières années est positif, dans sa globalité tout au moins car il ne faut pas masquer les carences encore existantes.

Certes les volumes des déchets industriels banals (DIB) ont diminué mais ces mêmes déchets font l'objet d'une revalorisation par incinération trop importante. Ensuite, si les grandes entreprises ont acquis une " culture du déchet ", certaines parlent même management de l'environnement, il n'en est pas de même pour les PMI et les collectivités locales encore réticentes à franchir le pas, phénomène amplifié par la mauvaise image du déchet auprès de l'opinion publique. Enfin le financement des projets établis sur les directives du ministère de l'environnement en vue de l'horizon 2002 semble poser beaucoup de problèmes, ceci encore une fois pour les PMI et collectivités locales.

En fait, l'élève français semble pourtant bien pouvoir être considéré comme un modèle face à des partenaires européens encore à la recherche d'une politique des déchets véritablement stable et en adéquation avec les directives européennes.

The opening of the 3rd National Conference on Industrial Waste focused on the present situation and the prospects for the future. First of all, there was unanimous agreement that there has been progress over the last two years and that the situation is on the whole satisfactory despite certain inadequacies that still remain.

Although the amount of ordinary waste has decreased, there is too much recourse to incineration. Large companies have now acquired a " waste culture " but this is not the case for PMI and local authorities are still reluctant to take steps in that direction. This is not helped by the bad image of waste in the opinion of the public. Lastly, the financing of projects established in the directives of the Environment Ministry, with the objective of the year 2002 in mind, appears to raise many problems, again in particular for PMI and local authorities.

However, France appears to be coping much more successfully than its European partners who are still searching for a stable policy that satisfies the European directives.

DEPUIS LES DERNIERES ASSISES...

Yann-Marie LE DORE :

Tout d'abord, on constate une nette diminution de la production des déchets industriels banals et une progression en terme de recyclage et de récupération. Par contre, le coût de retraitement a augmenté et l'objectif du ministère de l'environnement, pour l'an 2002, de le fixer à 1 franc par habitant et par jour semble utopique si tous les frais réels sont pris en compte.

Alain PERROY :

On constate un changement d'attitude vis-à-vis des déchets, et ceci depuis les dernières assises. Du contrôle prudent des déchets, nous sommes passés à la gestion économique d'un produit.
Ensuite, il y a une nette implication du personnel en entreprise dans cette gestion des déchets. Enfin la qualité du dialogue entre les différents protagonistes s'est beaucoup améliorée et ceci a contribué à la mise en place de solutions plus réalistes.

Alain DENVERS :

Intègre-t-on aujourd'hui, lors de la conception d'un produit, la notion de devenir de l'objet après son utilisation ?

Alain PERROY :

Il s'agit du thème de l'intégration où l'on observe une volonté croissante des entreprises, à travers leurs départements de recherche, de prendre en compte la notion de déchet dès la conception de leurs produits.

Jean-Claude SANSON :

La grande diversité des produits que nous avons à traiter (bois, carton, papier...) pose des problèmes et nous avons beaucoup d'efforts à fournir afin de créer des filières de valorisations pour ces derniers. Il faut aussi tenir compte des déchets générés au cours du cycle de vie d'un produit. Dans le domaine de la construction navale par exemple, certains navires sont équipés à bord de centre de retraitement des eaux usées.

Jacques DUMOLARD :

Deux thèmes me paraissent importants :
- les plans départementaux concernant les déchets ménagers ou assimilés et les plans régionaux d'élimination des déchets autres. Sur ce sujet, le dialogue est aujourd'hui plus aisé car il semble qu'une culture commune des déchets commence à voir le jour. En contrepartie, la communication avec le grand public reste encore embryonnaire et demande à être développée.
- le problème de l'implantation des centres de stockage. Il est difficile de motiver les collectivités vis-à-vis de l'implantation de ce type d'installations. Les moyens d'incitation ne sont pas, à l'heure actuelle, suffisants et l'ont pourrait prévoir d'une part une aide financière et d'autre part le développement d'activités génératrices d'emplois autour de tels centres de stockage.

Claude CASAGRANDE :

Les communes sont en effet réticentes à accepter l'installation de centres de traitement de déchets en leur sein. Le problème de l'image de ces centres est prépondérant, même si celle-ci est aujourd'hui erronée et si les techniques ont beaucoup évolué, d'autant plus que les questions touchant à l'environnement font maintenant parties des préoccupations de la population.

Lionel BRARD :

L'instauration du principe de précaution en 1994 est à saluer, d'autant plus que ce principe régulateur va conditionner nos approches au cours des prochaines années.

L'évolution des mentalités a aussi permis de mieux intégrer la notion de déchet, notamment au sein des grandes entreprises, de certaines collectivités territoriales et des organismes d'Etat. Il manque toutefois une vision unitaire des déchets à un niveau national, et ces assises en sont un bon exemple, puisque les déchets d'origine agricole n'y sont pas traités. Le principe de proximité et la réduction à la source sont aussi sujets à caution puisque l'on observe des carences importantes dans leur application.

OBJECTIF 2002

Yann-Marie LE DORE :

Les différences de vitesses constatées s'expliquent par le fait que les industriels réagissent plus vite que les collectivités locales mais il ne s'agit pas d'un problème majeur. L'objectif de l'an 2002 constitue plus une date symbole que butoir, l'important étant que les démarches soient faites en ce sens, car le problème principal est d'assurer le financement de ce projet.

Claude CASAGRANDE :

Ce problème de financement préoccupe directement les élus puisqu'un tel projet se retrouve dans les taxes et les impôts. Ces derniers ne suffisent d'ailleurs plus toujours et les

maires sont obligés de prendre sur leur budget général. Les différences de vitesses entre les départements proviennent en partie de ce problème mais sont surtout dues aux difficultés techniques réelles d'implantation d'un centre de traitement.

■ Alain PERROY :

Se donner une ambition et un objectif est toujours un élé-ment moteur, l'enjeu est ensuite de transformer le concept en réalité technique et économique et il s'agit sans doute de l'un des objectifs de ces assises. Les entreprises peuvent y contribuer en partageant un savoir-faire et une technologie à d'autres entreprises et aux collectivités locales. Ce savoir-faire permet d'ailleurs de mieux appliquer la réduction à la source, notion de mieux en mieux assimilée par les grandes entreprises.

■ Jean-Claude SANSON :

La réduction du déchet à la source est aujourd'hui systématiquement recherchée dans le domaine des chantiers navals. Par contre, pour les installations existantes, nous faisons appel à des professionnels afin de retraiter nos déchets. La valorisation reste l'objectif principal avec aujourd'hui un taux de valorisation des DIB de 10 à 30 %. Enfin, avec l'aide d'un aide externe, il faudrait rechercher à pérenniser les nouvelles méthodes de valorisation découvertes.

■ Lionel BRARD :

2002 reste avant tout un challenge à atteindre et il faut développer conjointement son aspect symbolique et l'aspect réglementaire. Il faut tout de même savoir qu'il s'agit d'un faux objectif puisque la définition du déchet ultime correspond à ce que les moyens techniques et économiques en l'an 2002 nous permettront de considérer comme ultime. Toutefois, la course à 2002 ne doit pas nous faire éluder les grands choix, notamment en matière de valorisation où l'on tend à l'heure actuelle vers le " tout incinérateur " alors que tous les déchets ne sont pas à valoriser. Il faut faire attention à ne pas se précipiter vers des choix technologiques qui pourraient ultérieurement s'avérer regrettables : " 2002 oui, mais certainement pas à n'importe quel prix ".

■ Yann-Marie LE DORE :

En effet, les choix techniques demandent une concertation afin de déterminer clairement leurs implications économiques et écologiques. Il faut, de plus, responsabiliser les personnes qui décident de réglementer sur la base de ces solutions technologiques.

■ Alain DENVERS :

Les entreprises et collectivités sont-elles trop sollicitées ?

■ Jacques DUMOLARD :

Il est certain que les entreprises, et notamment les PMI, doivent fournir des efforts importants pour réagir aux réglementations qui leur sont imposées, et ceci à une époque où le contexte économique est plutôt difficile et où les chefs d'entreprises ont d'autres priorités. Les actions engagées par les DRIRE afin d'inciter les PMI à développer une démarche de type management de l'environnement n'obtiennent pas, à l'heure actuelle, les résultats escomptés.

■ Alain DENVERS :

Les choses vont-elles beaucoup évoluées d'ici 2002 ou bien va-t-on observer une stabilisation des normes ?

■ Lionel BRARD :

Les normes constituent une bonne chose à partir du moment où elles sont appliquées et surtout acceptées. La mise en place de nouvelles normes est donc subordonnée à leur acceptation rapide. Pour ma part, l'objectif 2002 peut être atteint grâce à nos capacités technologiques, notre savoir-faire administratif et une capacité d'anticipation par rapport à l'Europe. Si notre ministère joue le jeu de la transparence, il peut même y avoir émergence d'un modèle français en matière de déchets à partir du moment où il y aura des consensus tenant compte des grands choix de société.

■ Alain PERROY :

S'il est présomptueux de parler de modèle français, on peut parler de voix originale ouverte à partir de la mobilisation des capacités des uns et des autres. Ces capacités permettent un potentiel d'innovation qui correspond à un élément important pour atteindre les objectifs fixés. En fait, s'il y a un modèle français, c'est dans la raison et le pragmatisme des choix que nous adopterons.

LE BON ELEVE FRANCAIS, MODELE A L'INTERNATIONAL ?

■ Yann-Marie LE DORE :

Incontestablement, le pragmatisme français et notre bonne application des législations, comparativement à nos grands partenaires européens, nous ont permis d'être considéré comme un acteur majeur pour la gestion des déchets. Même si notre politique du déchet, qui date de 1975, a été laborieuse à mettre en oeuvre, elle nous a sûrement permis d'avancer.

■ Lionel BRARD :

Je dirais élève appliqué mais des progrès significatifs restent à faire, notamment en terme de concertation et de transparence. Tout ceci pour une mention assez bien.

■ Alain DENVERS :

D'une manière générale, tous les participants à ce débat partagent un certain optimisme. Espérons qu'à l'issue de ces assises nous arriverons à définir un modèle français.

débat en séance plénière

L'Europe et les déchets

Animé par :
Mme FLORENCE SCHAAL
Journaliste TF1

Présidé par :
M. LUDWIG KRÄMER
Direction Générale Environnement, sécurité nucléaire et protection civile de la Commission des Communautés Européennes

Avec la participation de :
M. JACKY BONNEMAINS,
Président de l'association Robin des Bois
M. IVAN CHIAVERINI
Directeur de l'action régionale de la petite et moyenne industrie,
M. DIDIER GAUTHIER
Directeur de la mission Environnement du groupe Saint-Gobain,
M. JEAN-PIERRE HANNEQUART
Directeur Général de l'Institut Bruxellois pour la gestion de l'environnement,
M. PIERRE KLEIN
Directeur Adjoint raffinage Allemagne du groupe ELF AQUITAINE,
M. MARC LONDCHAL
Président Directeur Général d'EMC SERVICES,
M. EBERBARD LUETJOHANN
Secrétaire Général du BPS et de la CEADS, Allemagne
M. GERD MAIBURG
Directeur de l'environnement de l'OREAL

LUDWIG KRÄMER

La prise de conscience douloureuse des précédentes assises est aujourd'hui largement dépassée et des mécanismes, différents selon les pays, se sont mis en place. L'un des principaux enjeux est de construire l'Europe propre avec, à la clef, la protection de l'environnement, d'immenses marchés à gagner et des emplois à créer.
Néanmoins, cette différenciation des Etats membres ne va pas sans poser quelques problèmes : les logiques nationalistes adaptées des directives européennes s'opposent à la volonté de la Commission d'uniformiser les législations, cette dernière agissant afin d'éviter les distorsions de concurrence sur le marché unique.
Une autre question épineuse soulevée durant cette séance opposait le principe de proximité à la libre circulation des déchets. Entre les écologistes seuls à défendre le principe de proximité et les industriels appliquant la libre circulation, le flou juridique permet une libre interprétation des directives européennes. Il convient de mettre en place un réel statut des matières premières dites secondaires. Pour Ludwig Krämer, la solution viable réside dans une autonomie européenne en matière de déchets.
D'une manière générale, la machine européenne semble être lancée, certes à des vitesses différentes, mais où tous convergent vers une politique de gestion des déchets à longs termes.

The last conference in 1993 was marked by the painful realisation of the need for action in the treatment of waste. Since then, each country has taken measures to meet the urgent need for a coherent policy on waste. One of the main challenges is to build a clean Europe with not only the protection of the environment but also markets to conquer and the creation of jobs as well. However, the differences between the member states of the EEC raises some problems : the nationalist logic with which the European directives are interpreted goes against the European commissions attempts to standardize legislation to avoid problems of competition in the European market
Another thorny question raised during the debate opposed the proximity principle to that of the free circulation of waste. Between the ecologists who commend the proximity principle and the industrialists who cannot or choose not to apply it, the legal fog allows free interpretation of the European directives. According to Ludwig Krämer, the solution lies in European autonomy as regards waste.
On the whole, the European machine seems to be in motion, admittedly at different speeds, but where everybody is converging on a long term waste management policy.

LE POINT SUR L'EUROPE

■ Ludwig KRÄMER :

La communauté des déchets à déjà 20 ans. Les objectifs de cette politique communautaire sont pluriels :

- gestion prudente des ressources naturelles, chaque déchet étant un gaspillage,
- amélioration de la qualité de l'environnement par la prévention de la génération des déchets, ceux-ci étant une forme de pollution,
- il n'est pas possible d'avoir une libre circulation des produits sans concevoir cette Europe des déchets.

L'un des premiers pas en faveur de ces politiques est la définition dans le droit communautaire de la notion de déchet industriel. Ce qui importe, ce sont les problèmes que posent les déchets pour l'environnement et pour l'homme. Leur classification en déchets dangereux ou ordinaires doit se faire dans ce sens. La provenance industrielle ou non industrielle n'a en fait pas beaucoup d'intérêts.

DECHETS INDUSTRIELS BANALS (DIB) OU DECHETS INDUSTRIELS SPECIAUX (DIS) ? LES DIFFERENCES EUROPEENNES

■ Gerd MAIBURG :

La différenciation entre DIB et DIS est fondamentale et ces derniers doivent être traités en accord avec les réglementations européennes plutôt que nationales, ceci pour des raisons évidentes de sécurité. Chez l'OREAL, le traitement des DIS est sous-traité à des organismes spécialisés. La différenciation entre DIB et déchets ménagers est beaucoup plus difficile. Mais nous n'attendons pas la réglementation européenne pour nous fixer l'objectif d'une mise en décharge nulle dans tous les pays où nous travaillons. Pour le moment, les différences de réglementation sur la valorisation des déchets impliquent un déséquilibre entre ces différents pays.

■ Didier GAUTHIER :

Cette démarche d'anticipation marque à l'heure actuelle tous les grands groupes industriels. Mais il nous faut tenir compte des déséquilibres nationaux dus aux cultures, aux habitudes, aux organisations différentes. Ceci implique que la maîtrise n'est pas strictement uniforme dans nos différents sites et nous engageons des démarches d'échanges entre nos responsables de site. On peut aussi s'interroger sur les filières d'élimination qui peuvent ne pas être adaptées au travail fourni en amont, et plus généralement sur la chaîne de gestion des déchets qui doit certainement être analysée dans son ensemble. Le recyclage est une solution mais ne représente pas la panacée.

Il existe dans le domaine des déchets des différences entre les Etats membres. La situation en Angleterre est en pleine évolution mais elle garde des spécificités qui lui sont propres. En Allemagne, la connaissance des catégories de déchets est excellente et les taux de recyclage y sont très importants. Plus difficilement, l'Espagne a des caractéristiques différentes d'une région à l'autre et les situations y sont contrastées, mais d'une manière générale, ce pays a des efforts à fournir plus importants que les pays du Nord.

■ Jean-Pierre HANNEQUART :

La première constatation à faire est que derrière des terminologies différentes selon les pays se cachent des réalités différentes. L'harmonisation européenne n'était pas suffisante et ceci explique, en partie, les phénomènes de mouvement de déchets des dix dernières années dus aux coûts variant selon les définitions. Pour essayer de pallier ce manque d'uniformité, on précise la définition mais on la fonde sur un principe de non-harmonisation : d'une part, on l'adopte par une directive à partir de laquelle les pays européens doivent tirer leur législation. Il s'agit d'une première erreur dans la construction de l'Europe des déchets que de travailler par directives et non par lois et règlements. D'autre part, les Etats membres conservent la liberté d'adopter des normes plus sévères ce qui induit de nouveau des différences notamment quant à la définition des déchets dangereux.

■ Jacky BONNEMAINS :

Les écologistes sont hostiles à la libre circulation de ces déchets. Chaque pays doit être responsable de ses propres déchets et avoir sur ces derniers un regard critique en ce qui concerne leur production et leur stockage. A l'heure actuelle, il n'y a aucune vérification de la nocivité et du potentiel de dangers des déchets à la sortie des territoires nationaux. De ce fait, les pays aux normes plus strictes et coûteuses auront tendance à se débarrasser de leurs déchets en direction des pays moins rigoureux. Enfin, pour ma part, tous les déchets sont dangereux s'ils ne sont pas acheminés vers des endroits appropriés.

■ Ivan CHIAVERINI :

Les PMI ont aussi à faire face au problème des DIS, ce qui amène trois remarques : l'image de la petite PMI archaïque n'est plus justifiée, ces entreprises étant aujourd'hui un élément moteur de la croissance économique et technologique. Ensuite, la catégorie PMI n'existe que par commodité de langage car elle n'est définie que par le nombre de ses employés ou par son chiffre d'affaires alors qu'il s'agit d'une catégorie extrêmement hétérogène. Enfin, les PMI ont des difficultés à exporter en raison de la méconnaissance du marché externe, du manque d'infor-